

PREMIERE INSTALLATION DES ETUDIANTS

A RENVoyer EN 3 EXEMPLAIRES à la DSDEN du lieu d'exercice

DSDEN de la Corrèze	DSDEN de la CREUSE	DSDEN de la Haute-Vienne
Cité administrative Jean Montalat BP 314 19011 Tulle Cedex	1 Place Varillas 23003 Guéret Cedex	13 rue François Chénieux CS 13123 87031 Limoges cedex 1

Cadre réservé à l'administration	
Montant payé :	Nb de parts fiscales :
RFR :	Quotient familial :

Renseignements	Demandeur		Conjoint(e)
Nom patronymique			
Nom d'usage ou d'épouse			
Prénom			
Date de naissance			
Numéro de sécurité sociale			
Adresse personnelle			
Téléphones	Domicile :	Travail :	Portable :
Courriel	@		
Grade du demandeur Profession du conjoint			
Adresse et dénomination de l'établissement d'affectation principale	Depuis le :/...../.....		
Situation familiale du demandeur	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)		Depuis le :/...../.....

La loi réprime les fraudes et les fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

ETUDIANT

Nom et prénom :

Date de naissance :/...../.....

Etablissement ou université fréquenté :

Enfant à charge oui non

Diplôme ou formation préparé : Niveau :

Frais engagés (correspondants aux justificatifs) :

Sommes versées par d'autres organismes :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en transmettant les pièces justificatives

Fait à le
signature du demandeur **en bleu uniquement,**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bénéficiaires doivent être personnels de l'académie et avoir un enfant entrant dans l'enseignement supérieur.

Les dépenses liées à l'achat des meubles, d'appareils électroménager, la caution et le 1^{er} loyer sont pris en compte

Le montant de l'aide s'élève à 50% de la dépense dans la limite de 230 €

CONDITIONS DE RESSOURCES

Cette subvention rectorale est soumise à un quotient familial qui ne peut pas excéder les 15 000 €
(Calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales)

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Un relevé d'identité bancaire portant obligatoirement les NOM et PRENOM (en entier) de l'agent de l'Education nationale demandeur
- Copie du dernier avis d'imposition
 - ▶ Pour les personnes non déclarées sous le même foyer fiscal, joindre les deux avis d'imposition du foyer
 - ▶ Pour les personnes vivant seules, joindre une attestation sur l'honneur
- Copie complète du livret de famille
- En cas de séparation : extrait de jugement indiquant le lieu de résidence habituel de l'enfant
- Factures correspondant aux dépenses
- Certificat de scolarité
- Attestation des sommes versées par d'autres organismes
- Copie du contrat de travail pour les personnels non titulaires, d'une durée minimale de 10 mois
- Certificat de l'employeur du conjoint ou attestation sur l'honneur du versement ou non de toute aide comparable

ATTENTION !

LA PRESENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ETABLIE OBLIGATOIREMENT EN TROIS EXEMPLAIRES

LES SIGNATURES DOIVENT TOUJOURS ETRE MANUSCRITES ET EN BLEU